

# PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL N° 25-2024

# **SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024**

# Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 – 2<sup>ème</sup> série

Crédit demandé : CHF 326'600.00

# Responsabilité(s) du dossier :

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

# **TABLE DES MATIÈRES**

1.	Objet du préavis
2.	Principes de régularisation des dépassements budgétaires
3.	Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal
4.	Crédits supplémentaires demandés en 2ème série
	4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel
	4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel . 4
	4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles 4
	4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes e imprévisibles
	4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale réglementaire ou contractuelle
	4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle
5.	Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2024, 2ème série
6.	Incidences sur le budget 20249
7.	Communication
R	Conclusions

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

# 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé: CHF 326'600.00.

# 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...);
  - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

# 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2024 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

 Préavis N° 10-2024, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 200'000.00.

# 4. Crédits supplémentaires demandés en 2ème série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2024, 2<sup>ème</sup> série :

#### 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

# Dépenses urgentes et imprévisibles

Service de l'urbanisme et de l'environnement : Remplacement d'une maladie longue durée et d'une personne qui doit subir une intervention chirurgicale Compensation partielle par la perte de gain.

# 4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel	CHF	10'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-20'000.00
Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	30'000.00

# 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

# <u>351 – Bâtiments administratifs</u>

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines Budget : CHF 623'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 25'000.00

PPA Pré-de-la-Tour : Une importante et imposante porte coupe-feu sépare le parking du Centre du parking de la PPE Gare 1 par une route couverte passant sous les voies CFF. Par servitude octroyée à la Commune de Pully, la charge d'entretien de celle-ci incombe au fond servant (la Ville de Pully).

Ladite porte coupe-feu a plus de 30 ans et son mécanisme est hors d'usage. Elle doit obligatoirement être remise en état afin de garantir la séparation des volumes (parkings) en cas de feu.

#### 430 - Routes

Compte : 3143 Entretien signalisation routière et éclairage public Budget : CHF 112'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Dépenses supérieures aux prévisions en raison notamment du remplacement coûteux d'un mât de feux entièrement démoli suite à un accident au carrefour Lavaux-Tirage en juin 2024.

Crédit supplémentaire partiellement compensé par le remboursement de l'assurance de l'auteur de l'accident.

# 431 - Voirie

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur

Budget: CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Véhicule vétuste engendrant d'importants frais de réparation.

Cette dépense supplémentaire peut être entièrement compensée par des frais d'entretien moindre sur les machines suite au renouvellement des véhicules vétustes en 2023.

# 441 - Parcs, promenades et cimetières

Compte: 3155 Entretien des véhicules à moteur

Budget: CHF 23'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 43'600.00

Réparation conséquente d'un véhicule porte outils Ladog suite à un important accident (déséquilibrage du véhicule qui s'est retourné sur les enrochements des rives du lac).

#### 510 – Classes enfantines, primaires

Compte: 3188 Frais de transports

Budget: CHF 132'600.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 55'000.00

Le bus scolaire a été vendu, ainsi l'entier des courses est maintenant délégué au mandataire et le nombre de courses a augmenté. La hausse des coûts a pris effet à l'automne 2023, soit trop tard pour l'établissement du budget 2024.

Il y a une obligation légale à offrir le transport nécessaire aux classes qui doivent se déplacer pour suivre les cours de gymnastique, de piscine, ACT et de toutes les activités en dehors de leur collège. De plus, l'enclassement étant une tâche de compétence cantonale de l'établissement scolaire primaire, le nombre de déplacements d'élèves a été plus important avec l'ouverture du collège de Chantemerle Nord pour le bien des équilibrages scolaires.

#### 512 – Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines Budget : CHF 653'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 53'000.00

Collège des Alpes : Réparations urgentes de la chaudière suite à la présence de fissures dans le foyer de combustion. Les travaux sont indispensables afin de garantir le chauffage des bâtiments scolaires des Alpes et des immeubles locatifs de la SCHP et de la SCHL dès cet hiver.

#### 520 – Enseignement secondaire

Compte : 3662 Aides individuelles à la formation et aux études Budget : CHF 204'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 18'000.00

Les camps de ski sont plus coûteux d'année en année et les subventions ne représentent plus la réalité. Le montant a été adapté au budget 2025, mais 2024 présente un excédent de charges que nous sommes en mesure de constater qu'une fois les décomptes définitifs des camps reçus.

# 730 – Santé publique

Compte: 3654 Aides, subventions hygiène et santé publique Budget: CHF 115'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 55'000.00

Le budget doit être adapté du fait de la hausse constante des demandes de transports conventionnés THV/TMRL (Transports handicap Vaud, Transports à mobilité réduite).

Au 31 juillet 2024, soit après 7 mois, CHF 100'369.50 ont déjà été versés, soit environ CHF 14'300.00 par mois. On peut donc projeter un montant de CHF 172'000.00 minimum à fin 2024.

# 812 – Réseau d'eau

Compte: 3144 Entretien des canalisations

Budget: CHF 425'300.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 40'000.00

Plusieurs fuites coûteuses sont survenues en 2024. Des crédits supplémentaires sont dès lors nécessaires pour assurer l'entretien du réseau d'eau potable et les réparations d'éventuelles nouvelles fuites pendant les derniers mois de l'année. Du fait du caractère imprévisible des ruptures de conduites, il n'est toutefois pas certain que ces montants soient totalement dépensés, ni qu'ils soient suffisants.

# 4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	295'600.00
Compensation partielle par diminution des charges	CHF	-10'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-14'000.00
Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	319'600.00

# 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

#### <u>350 – Bâtiments locatifs</u>

Compte: 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines Budget: CHF 381'400.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 29'300.00

Centralisation des déchets : Lors de l'élaboration du budget 2024, les frais relatifs à la mise en place de la centralisation des déchets au sein de l'administration communale ont été imputés dans les immeubles administratifs alors que le bâtiment de la Damataire est un immeuble locatif, y compris la partie occupée par les services communaux.

Ainsi, ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par une diminution de charges dans les bâtiments administratifs.

#### <u>431 – Voirie</u>

Compte: 352600 Taxe décharge, déchets balayage

Budget: CHF 19'000.00 Crédit supplémentaire demandé: CHF 10'000.00

Quantité des déchets de balayages à incinérer supérieurs aux prévisions.

Une partie de ces dépenses supplémentaires peut être compensée par une économie de carburant plus importante qu'escomptée suite au renouvellement des véhicules vétustes en 2023.

#### <u>520 – Enseignement secondaire</u>

Compte : 3662 Aides individuelles à la formation et aux études Budget : CHF 204'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 21'000.00

Les camps de 11S se répartissent entre deux exercices comptables (année scolaire vs année civile) selon la période à laquelle les sorties sont organisées par les enseignants.

L'année 2023 se terminait avec une non dépense de CHF 10'000.00 et l'année 2024 avec un excédent de charges de CHF 21'000.00 du fait du nombre plus grand de sorties.

# 4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale	CHF	21'000.00
Compensation partielle par diminution des charges	CHF	-39'300.00
Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	60'300.00

# 5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2024, 2ème série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2024 se présentent de la manière suivante :

Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	326'600.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-34'000.00
Compensation par diminution de charges	CHF	-49'300.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	409'900.00
et contractuelle		60'300.00
Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire	CHF	
Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	319'600.00
Crédits supplémentaires – Charges de personnel	CHF	30'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

	Chanitre		Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
Description des crédits supplémentaires		Rubrique budgétaire		Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>charges de personnel</u>						
Total des charges relatives au personnel				30'000	20'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Pré-de-la-Tour – Réparation porte coupe-feu	351	3141	623'000	25'000	0	0
Remplacement mât de feux	430	3143	112'000	20'000	14'000	0
Réparation véhicule	431	3155	20'000	10'000	0	10'000
Réparation véhicule suite accident	441	3155	23'000	43'600	0	0
Transports et déménagements scolaires	510	3188	132'600	55'000	0	0
Augmentation coût des camps de ski	520	3662	204'900	18'000	0	0
Collège Alpes – Réparation chaudière	512	3141	653'100	53'000	0	0
Hausse des demandes de transports conv.	730	3654	115'000	55'000	0	0
Réseaux d'eau – Fuites et ruptures conduites	812	3144	425'300	40'000	0	0
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				319'600	14'000	10'000
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des</u> <u>dépenses liées à une base légale,</u> <u>réglementaire ou contractuelle</u>						
Damataire – Centralisation des déchets	351	3141	381'400	29'300	0	29'300
Déchets de balayage à incinérer	431	352600	19'000	10'000	0	10'000
Augmentation des coûts des voyages études	520	3662	204'900	21'000	0	0
Total des crédits supplémentaires relatifs à						
des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle				60'300	0	39'300
Total des crédits supplémentaires au budget 2024 – 2ème série				409'900	34'000	49'300

# 6. Incidences sur le budget 2024

	<u>Charges</u> (en CHF)	Revenus (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2024 voté par le Conseil communal	180'079'395.00	171'118'400.00	-8'960'995.00
Crédits supplémentaires 1ère série 2024, approuvés par le Conseil communal	240'000.00	40'000.00	-200'000.00
Crédits supplémentaires 2ème série 2024	360'600.00	34'000.00	-326'600.00
Totaux	180'679'995.00	171'192'400.00	-9'487'595.00

#### 7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

#### 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 25-2024 du 2 octobre 2024, vu le rapport de la Commission des finances,

#### décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 326'600.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

G. Reichen

Le syndic

Le secrétaire

Ph. Steiner